



**PROJET PÉDAGOGIQUE DU
CENTRE DE LOISIRS
MATERNELLE
PEYROLLES-EN-PROVENCE
2024-2025**

Table des matières

| | |
|--|----|
| LE PROJET PÉDAGOGIQUE C'EST QUOI ? | 4 |
| PRÉSENTATION DE L'ACM | 5 |
| L'ORGANISTEUR | 6 |
| Description | 6 |
| LE LIEU DE L'ACCUEIL | 7 |
| Les locaux | 7 |
| Les moyens humains, matériels et financiers | 7 |
| Le budget | 8 |
| MODALITÉ D'ACCUEIL | 9 |
| Les choix de la municipalité | 9 |
| LE FONCTIONNEMENT | 9 |
| Les différents temps d'accueil | 9 |
| L'IFAC EN QUELQUES MOTS | 14 |
| Le projet éducatif de l'association | 15 |
| LE PEDT DE PEYROLLES EN PROVENCE | 16 |
| L'ACCUEIL DE LOISIRS À MATERNEL DE PEYROLLES | 18 |
| Périodes d'ouvertures et horaires | 18 |
| Les équipes | 19 |
| Rôles et fonctions de l'équipe direction | 20 |
| Rôles et fonctions de l'équipe d'animation | 21 |
| ORGANIGRAMME | 22 |
| RÉUNION DE FORMATION ET BILAN DE VACANCES | 23 |
| LA COMMUNICATION | 23 |
| CONNAISSANCE DU PUBLIC | 24 |
| 3 / 6 ans caractéristique du public | 24 |
| OBJECTIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS 2024-2025 | 25 |
| TABLEAU DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUE VISÉES POUR L'ANNÉE 2024/2025 | 26 |
| Journée type | 29 |
| LES ÉLÉMENTS D'HYGIÈNE ET SÉCURITÉ | 30 |

Projet pédagogique des 3-6 ans

Ville de Peyrolles en Provence

| | |
|---|-----------|
| Accueil d'enfant en situation de handicap/ Projet d'Accueil Individualisé | 31 |
| Réglementation..... | 32 |
| PAI..... | 32 |
| EVALUATION | 33 |
| ANNEXE 1 | 34 |
| ANNEXE 2 | 35 |

LE PROJET PÉDAGOGIQUE C'EST QUOI ?

L'action des Accueils de Loisirs s'intègre dans une démarche de complémentarité avec les autres espaces éducatifs que sont l'école et la famille.

A ce titre, chaque directeur rédige, avec son équipe, un projet pédagogique dans lequel il va énoncer ses objectifs. Le projet pédagogique est donc un document précisant la mise en œuvre et les conditions de réalisation du projet éducatif.

Il doit permettre de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne au sein de la structure. Il énonce en termes clairs la manière dont nous souhaitons accueillir l'enfant. Il est fondé sur la recherche de leur épanouissement et de leur implication dans la vie sociale dans le cadre de l'apprentissage du vivre ensemble. Il doit permettre à l'équipe d'élaborer les axes de travail, les grandes lignes à suivre. Le projet pédagogique présente non seulement les objectifs que se fixent le directeur et l'équipe d'encadrement, mais également les actions et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Celui-ci n'est donc pas figé : il est adaptable en fonction des attentes des enfants et des situations rencontrées. De plus, Les animateurs doivent donc participer à son évolution.

Le projet pédagogique est donc notre outil de travail, notre document de référence qui nous permettra de savoir si le travail réalisé va dans le sens du bien-être de l'enfant. Ce texte doit être dans l'esprit de chacun afin que chacun de nous puisse sans cesse s'appuyer dessus. Il faut prendre en compte les idées et remarques de chaque membre de l'équipe afin de faire évoluer. Ce projet reste bien évidemment ouvert aux idées de chacun.

En aucun cas, ce projet est clos puisqu'il reste avant tout un travail d'équipe.

Ce dernier est révisé chaque année, L'équipe d'animation doit travailler en cohérence et en harmonie avec les partenaires de vie de l'enfant : école, famille, intervenant extérieur. Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs constitue une réflexion collective qui définit les objectifs éducatifs et les moyens que nous mettrons en œuvre pour les atteindre. Il n'est pas figé, il peut se voir modifier à tout moment, ce projet est un support permanent pour l'animateur.

Il sera signé à la dernière page par tous les animateurs qui ont l'obligation d'en prendre connaissance.

PRÉSENTATION DE L'ACM

Peyrolles-en-Provence, située à 18 km d'Aix-en-Provence, fait partie de la Métropole Aix Marseille Provence, Territoires du Pays d'Aix. La population de ce territoire s'élève à 5237 habitants, l'école maternelle accueille 181 élèves.

Situé sur le territoire Peyrollais, la commune L'IFAC intervient sur différents moments de la journée et accueille les enfants au sein de l'école, durant les temps périscolaire matin/soir (60 places), mercredi et vacances scolaires (50 places), sur réservation pour l'accueil de ce jeune public.

Cet Accueil Collectif pour Mineur est un lieu de découverte et d'apprentissage pour les enfants. A mi chemin entre l'école et le foyer

familial, l'Accueil de loisirs organise son temps en complémentarité avec ces différents acteurs qui sont essentiels au bon développement de l'individu de 3 ans jusqu'à 6 ans.

L'accueil de loisirs a pour vocation d'offrir à tous les enfants un espace éducatif, récréatif qui répond à des besoins importants pour les parents, besoins de garde, de sécurité, d'apprentissage à la vie quotidienne en collectivité et en loisirs collectifs. L'Accueil Collectif pour Mineur¹ doit prendre en compte l'individu à part entière, nous devons l'aider à s'exprimer, s'épanouir, à se construire pour l'amener à être autonome.

¹ ACM

L'ORGANISTEUR

La municipalité de Peyrolles-en-Provence, à travers son service Enfance Jeunesse, est responsable de l'organisation.

Dans le but d'améliorer la qualité de service et pour répondre à l'augmentation de la fréquentation de l'accueil de loisirs, la commune a décidé de faire appel à un opérateur associatif, spécialisé dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

Dès septembre 2013, l'association IFAC a pris en charge la gestion de l'accueil de loisirs sur tous les temps péri et extra scolaires.

La mairie reste décisionnaire des grands axes pédagogiques à travers des comités de pilotage avec le prestataire. La mairie s'est engagée en septembre 2018 dans la labellisation « Plan Mercredi », mise en place par le ministère de l'éducation et de la jeunesse, afin de promouvoir des activités de qualité et de découverte en lien avec le temps scolaire.

Le service Enfance Jeunesse de la mairie de Peyrolles-en-Provence comprend le collège, l'école élémentaire, l'école maternelle, la crèche, les accueils extrascolaires et périscolaires au sein des deux écoles ainsi que la Maison Des Jeunes.

En septembre 2018, la mairie s'est engagée dans la labellisation « Plan Mercredi », instaurée par le ministère de l'Éducation et de la Jeunesse, afin de promouvoir des activités de qualité et de découverte en lien avec le temps scolaire. La vocation principale de l'association IFAC sur la commune de Peyrolles-en-Provence est l'organisation de loisirs permettant la découverte de pratiques variées et d'activités à visées citoyenne pour tous les enfants et les jeunes Peyrollais.

Description

Le service d'Accueil de Loisirs périscolaire et extrascolaire est un service public facultatif que la ville de Peyrolles en Provence propose aux familles de la commune et dans la limite des places disponibles, après dérogation, aux familles extérieures. L'accueil de loisirs est situé dans les locaux jouxtant l'école élémentaire. Ils sont déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Bouches du Rhône au titre des accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif. Dans le cadre du PEDT², l'accueil de loisirs est un service éducatif complémentaire de l'école. La Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône apporte son concours financier au fonctionnement de l'accueil de loisirs afin de limiter le coût supporté par les familles. La production des repas est assurée par un prestataire extérieur choisi par la mairie. Le service est assuré de manière conjointe par les agents communaux et l'équipe d'animation sous la responsabilité du Directeur/Directrice de l'accueil de loisirs et de la Chef de service des agents communaux.

² Projet Educatif de Territoire

Projet pédagogique des 3-6 ans

Ville de Peyrolles en Provence

LE LIEU DE L'ACCUEIL

Les locaux

Lieu d'accueil : École Maternelle de Peyrolles en Provence

Capacité de l'accueil de loisirs : 50 places (Accueil de loisirs), 60 places (Accueil périscolaire)

Locaux d'accueil : L'accueil se fait dans les locaux de l'école maternelle, rue du Château Neuf, Peyrolles en Provence.

L'école maternelle est située en centre-ville.

Le centre de loisirs maternel accueil son public sur les temps périscolaire et extrascolaire au sein de l'École Maternelle.



Les moyens humains, matériels et financiers

Le lieu dispose

D'une salle de motricité

D'une bibliothèque

D'une salle

D'un dortoir

D'un réfectoire

Des sanitaires

De 2 halls d'accueil

D'une cour de récréation.

- À proximité -

Le champ des pommiers

Le jardin d'enfant

La forêt du Loubatas avec son sentier pédagogique

Une base de loisirs

L'école élémentaire Toussaint

Barthomeuf

Composition de l'équipe

L'équipe est constituée en fonction du nombre d'enfants prévu dans la déclaration DRJSCS, en tenant compte du taux d'encadrement nécessaire selon les différents temps d'accueil. De manière générale, l'équipe se compose d'une directrice et de personnel d'animation, en respectant la réglementation en vigueur : 50 % de diplômés, 30 % de stagiaires et 20 % de non diplômés.

Projet pédagogique des 3-6 ans

Ville de Peyrolles en Provence

Pour les temps extrascolaires, la composition de l'équipe d'animation peut varier, et l'encadrement est ajusté pour garantir le respect des normes établies.

| | |
|--|---|
| <u>Coordonnées</u> IFAC Méditerranée Rue du château neuf 13 860 Peyrolles en Provence | <u>Contact</u> Mégane Le Grand – Directrice ACM 06.99.19.23.32 Megane.legrand@dso.ifac.asso.fr Romain Ziani - Animateur référent |
|--|---|

Le budget

La coordination de l'IFAC nous attribue un budget éducatif annuel en fonction du nombre d'enfants accueillis pour le fonctionnement de la structure. Ce budget est réparti entre les temps extrascolaires et périscolaires. À cela s'ajoute le budget pour les goûters, qui sont fournis aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs le mercredi, ainsi que pendant les vacances scolaires, pour ceux ne disposant pas d'un PAI.

Nous nous assurons que chaque euro dépensé soit utilisé de manière judicieuse afin d'offrir aux enfants un environnement éducatif et ludique de qualité. Une gestion rigoureuse de nos budgets contribue à garantir le bon fonctionnement de notre structure et à proposer des activités enrichissantes pour les enfants.

Dans le cadre de sa politique en faveur du temps libre des enfants et des jeunes, la Caf soutient le développement et le fonctionnement des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) de la commune, que ce soit durant les temps périscolaires, la pause méridienne ou les activités extrascolaires déclarées auprès des services de la DRAJES. Chaque année, elle attribue une subvention aux villes qui respectent cette obligation.

MODALITÉ D'ACCUEIL

Les choix de la municipalité

- Un prestataire qui répond aux enjeux pédagogiques de l'accueil de loisirs
- Une équité de traitement des temps périscolaires pour toutes les écoles
- Une communication adaptée pour toutes les familles

L'IFAC est lié par la commune de Peyrolles-en-Provence par un marché public à ce titre la mairie se réserve le droit d'accepter des enfants hors commune dans la mesure des places disponibles.

L'ACM est ouverts à tous sans distinction (sociale, économique, culturelle, politique, religieuse, personne en situation d'handicap) et en respectant les principes de la République.

LE FONCTIONNEMENT

Les différents temps d'accueil

Il faut distinguer deux types d'accueil : les temps périscolaires et les temps extrascolaires.

Les premiers sont les temps qui suivent un temps scolaire.

- ⊗ Périscolaire matin et soir
- ⊗ Pause méridienne
- ⊗ Les mercredis ; journée, matin avec repas et après-midi avec repas.

Les seconds sont les temps non immédiatement précédés ou suivis d'un temps scolaires :

- ⊗ Les vacances d'hiver (février)
- ⊗ Les vacances de printemps (avril)
- ⊗ Les vacances d'été (juillet/Aout)
- ⊗ Les vacances d'automne (octobre)

La distinction est nécessaire car cela conditionne le taux d'encadrement quand un Projet Educatif De Territoire³ est mis en place par la commune. La ville de Peyrolles-en-Provence est signataire de cette convention qui a pour objet de déterminer les modalités d'organisations et les objectifs éducatifs qui vont nous servir de base pour permettre

³ PEDT

Projet pédagogique des 3-6 ans

Ville de Peyrolles en Provence

l'élaboration d'un projet pédagogique cohérent avec qui nous sert de support de travail pour établir les démarches pédagogiques qui seront envisagés au cours de l'année.

Le taux d'encadrement pour le public maternel est de 1 animateurs pour 8 enfants durant les vacances scolaires, de 1 animateur pour 14 enfants sur les temps périscolaires et 1 animateur pour 10 enfants le mercredi.

Durant ces temps privilégiés, l'une des caractéristiques principales, c'est de permettre aux enfants de faire de nouvelles expériences, hors de la cellule familiale ou scolaire.

Ici, ils ont le temps de faire de nouvelles découvertes, ils testent de nouvelles choses. C'est un espace de sociabilisation

Ceux qui sont peu habitués aux interactions avec d'autres enfants y découvrent des notions telles que le partage et la vie en collectivité.

Des temps éducatifs

| | |
|-----------------|--|
| LE MATIN | Accueil progressif des enfants à travers les pôles d'activités libres |
| LE SOIR | Une programmation d'activités selon les thématiques du moment Jeux libres Après 17h30 : pôles d'activités libres |

Accueil du matin

Les enfants sont confiés par un représentant légal ou une personne de confiance désignée dans le dossier d'inscription. À son arrivée, l'enfant est enregistré sur la tablette par l'animateur référent et est placé sous la responsabilité de l'équipe d'animation, dans une organisation qui vise à servir l'intérêt de l'enfant.

L'accueil du public se déroulera les lundi, mardi, jeudi et vendredi durant la période scolaire. Les garderies du matin recevront les enfants de 7h30 à 8h50, moment où s'effectuera la passation avec les enseignants.

La directrice ou l'animateur référent sera responsable de l'accueil des familles et des enfants avant de passer le relais à une animatrice, qui accompagnera l'enfant au début de sa journée.

Il est important de noter que les familles pourront déposer leurs enfants uniquement jusqu'à 08h40.

Accueil du soir

Projet pédagogique des 3-6 ans

Ville de Peyrolles en Provence

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, seul les représentants légaux ou les personnes majeures désignées dans le dossier d'inscription peuvent récupérer les enfants. L'animateur référent est autorisé à demander une pièce d'identité à toute personne venant chercher un enfant, y compris aux parents. Les animations du soir auront lieu chaque soir d'école, nous répartirons les enfants en deux ou trois groupes d'âge afin d'adapter plus précisément les méthodes, l'accompagnement, le matériel et l'aménagement de l'espace.

Compte tenu du temps d'attention des enfants de maternelle et en respectant leur rythme, nous proposerons des activités de loisirs ainsi que des activités individuelles pour ceux qui rencontrent des difficultés à suivre le déroulement des activités proposées.

Séance type de l'animation du soir en maternelle :

- ✓16h55 : arrivée des animateurs
- ✓17h00 : récupération des enfants dans les classes par les animateurs ou directement amenés dans la salle d'animation selon l'entente préalable faite avec l'équipe enseignante sur la passation.
- ✓17h05-17h15 : appel et passage aux toilettes
- ✓17h15-17h30 : goûter et répartition des enfants en petits groupes d'activités
- ✓17h30 – 18h15 : activités issues des 7 familles. Bilan.
- ✓18h15-18h30 : rangement de l'activité et retour au calme, jeux libres calmes/ Espace détente (jeux de société, coloriage, contes)
- ✓17h15-18h30 : départ échelonné, directeur se détache à chaque arrivée des parents et prend le temps avec chacun de faire un retour sur l'enfant.

LES MERCREDIS :

Dans le cadre du « Plan Mercredi », afin d'accompagner nos équipes dans l'atteinte des objectifs pédagogiques, nous serons amenés à faire appel à des intervenants associatifs ou privés : Des interventions éducatives seront mises en place (ateliers scientifiques, atelier citoyen, prévention, santé...). Il est évident que nous privilégierons l'appel à des intervenants ou associations investis dans la vie locale de Peyrolles en Provence, comme nous l'avons fait par le passé.

Il nous paraît effectivement essentiel que chaque enfant, quel que soit sa situation familiale, sociale ou économique puisse accéder à des activités sportives ou culturelles encadrées par des professionnels reconnus et se découvrir peut-être une passion jusque-là ignorée.

La journée du mercredi étant le prolongement logique des actions mises en place et les animations du soir en période périscolaire. C'est le moment d'approfondir les thèmes évoqués

Projet pédagogique des 3-6 ans

Ville de Peyrolles en Provence

Ateliers d'actions éducatives et citoyennes avec le service dédié de l'Ifac

Nous proposons de mettre en place un fil conducteur à l'ensemble des secteurs d'activités (cf la programmation pédagogique annuelle, 4.4), à cela se rajoute un format de journée permettant à chaque enfant de développer ses besoins : créatifs, culturelles et sportifs
Pour cela

Le thème ou fil conducteur permettra de :

- ✓ Créer une dynamique tout au long de la période,
- ✓ Rendre les enfants acteurs de leurs journées,
- ✓ Développer les compétences des équipes d'animation.

Les activités quotidiennes seront organisées de la manière suivante :

Le matin :

Une activité manuelle

Une activité sportive

Une activité d'expression

L'après-midi :

Place aux projets, aux activités d'engagement citoyens, aux grands jeux, mais aussi prendre un temps pour soi, son bien-être physique et mental (famille d'activités « la santé »).

Les activités et grands jeux pourront être différenciés suivant les groupes ou menés en parallèle.

LES VACANCES :

Concernant le temps des vacances, nous tenons à ce que ce temps ait sa propre identité

Nous retrouvons plusieurs activités des mercredis comme, les grandes animations, les sorties et événements, les pôles pédagogiques.

Toutefois, il nous semble important de créer une identité propre pour les vacances. Elles seront donc conceptualisées comme un événement afin d'embarquer les enfants dans un univers projeté, comme un univers littéraire.

Chaque semaine de vacances, l'accueil de loisirs organisera des sorties et/ou ouvrira ses portes à des intervenants extérieurs.

Ces sorties et accueil d'intervenants répondent à des objectifs d'ouverture culturelle, de découverte d'un milieu, d'émerveillement et de dépaysement. Elles peuvent s'inscrire dans les projets d'animation travaillés sur la période ou à des fins purement récréatives.

Projet pédagogique des 3-6 ans

Ville de Peyrolles en Provence

L'été, nous exploiterons au maximum le plan d'eau du lac de Peyrolles mis à disposition par une convention avec la métropole et la commune.

Les sorties

Afin de répondre à notre objectif de découverte du territoire, nous demanderons aux équipes de proposer des sorties à raison d'une fois par semaine de vacances scolaires. Les équipes d'animation auront alors la charge de choisir un lieu et une sortie à distance raisonnable en cohérence avec les objectifs pédagogiques et le thème du planning, dans le respect du budget alloué.

Les grands jeux

Le grand jeu est une activité de plein air, regroupant un nombre important d'enfants, sur une longue durée, pouvant atteindre une journée complète.

Les animations exceptionnelles

Les activités exceptionnelles représentent un temps fort dans le cadre des centres de vacances et de loisirs : elles sont singulières, elles regroupent tous les enfants et tous les animateurs du centre, elles sont longues (souvent une journée), et enfin elles nécessitent une très grosse préparation.

Ces activités constituant une rupture avec le quotidien à forte intensité, propice au brassage des enfants. Chaque enfant aura la possibilité de se mettre en valeur en tant qu'individu et aussi en tant que membre d'un groupe. Ces termes inhabituels de l'activité exceptionnelle offrent aussi la possibilité d'une ouverture du centre vers l'extérieur (parents, autre centre...) ou d'organisation en soirée, dans le cadre de veillées.

Le Temps libre

Pendant et après chaque activité, l'équipe mettra en place des moments de détente où l'enfant, sous le regard vigilant de l'animateur, pourra vivre un moment en adéquation avec ses envies, ses besoins d'occuper un espace d'autonomie en intérieur ou en extérieur, sans contrainte d'encadrement structuré par une action spécifique. Il pourra, s'il le désire, associer l'animateur à ce moment.

L'équipe mettra à disposition des espaces d'ateliers fixes (exemples : dînette, lego, livres, jeux de société, jeux de ballon, coloriage...). L'enfant aura le choix sur l'utilisation libre de ces espaces ou de jouer plus librement. Ces moments permettront aussi un échange entre les enfants et entre les enfants et l'animateur.

Projet pédagogique des 3-6 ans

Ville de Peyrolles en Provence

L'IFAC EN QUELQUES MOTS



L'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil est une association nationale à but non-lucratif, à vocation éducative, sociale et territoriale. L'ifac se situe parmi les acteurs majeurs de l'éducation populaire, avec une vision pratique dans la réponse aux besoins des personnes, de la petite enfance au troisième âge. Son réseau national agit, avec ses adhérents et ses usagers, dans les champs de l'animation socioculturelle, de l'enfance, de la jeunesse, de la citoyenneté et du développement local.

L'IFAC se caractérise par :

- Sa vivacité : créé en 1975, l'IFAC est l'une des plus récentes associations nationales d'éducation populaire. Elle porte un regard neuf et des méthodes adaptées à son époque.
- Son projet associatif : l'IFAC a vocation à accompagner toute personne dans son cheminement vers une capacité à faire ses choix, à affirmer son libre arbitre et sa capacité à agir dans son quotidien comme dans sa vie sociale.
- Sa pédagogie : inspiré par les pédagogies différenciées, l'IFAC adapte ses méthodes pour permettre à chacun, à tous les âges de la vie, d'apprendre, de progresser et de se développer.
-

L'IFAC est porté par les valeurs éducatives suivantes : l'épanouissement de l'individu, sa responsabilisation, le développement du lien social, l'apprentissage de la citoyenneté et le respect des valeurs républicaines.

Ses actions reposent sur une volonté d'ouverture, de tolérance et d'appréciation des différences nécessaires au développement du libre arbitre de chacun.

"L'ifac se définit comme une école où chaque individu peut s'exprimer, se responsabiliser, coopérer, expérimenter et s'ouvrir sur le monde."
Martial Dutailly, Directeur Général

En quelques chiffres

- 27 000 adhérents
- 150 000 usagers
- 24 délégations locales
- Plus de 500 communes et associations partenaires
- 1800 permanents

Les différents Axes d'interventions

1/ La formation

2/ L'animation

3/ Le conseil

Projet pédagogique des 3-6 ans

Ville de Peyrolles en Provence

Le projet éducatif de l'association

L'association l'IFAC est. Inspiré par les pédagogies différenciées qui adapte ses méthodes pour permettre à chacun et à tous les âges de la vie, d'apprendre, de progresser et de se développer.

L'IFAC propose des espaces d'animations adaptés aux besoins identifiés par catégories d'âge et ainsi permettre à chacun de grandir et de s'épanouir dans le cadre de diverses formes d'accueils de loisirs collectifs périscolaire, accueil de loisirs mercredis et vacances scolaires.

Celle-ci est portée par le projet éducatif et plus particulièrement à travers les objectifs et dans une démarche éducative, nous mettons un point d'honneur à garantir la **sécurité** et la **bienveillance** de chaque enfant au sein de nos structures. Un environnement sûr et accueillant est essentiel pour favoriser leur épanouissement et leur permettre d'explorer librement. Nous valorisons la **complémentarité** des actions entre les différents acteurs éducatifs, afin d'assurer un accompagnement cohérent et adapté aux besoins de chaque enfant.

Nous encourageons le **libre arbitre** en offrant aux enfants la possibilité de faire des choix concernant leurs activités, tout en les guidant avec bienveillance. Cela leur permet de développer leur **initiative** et de s'engager activement dans des projets qui les passionnent.

Nous avons également à cœur de promouvoir la **citoyenneté** et la **responsabilité**. En sensibilisant les enfants à leurs droits et devoirs, nous les incitons à devenir des citoyens engagés, conscients de l'impact de leurs actions sur leur environnement et leur communauté. Grâce à des activités qui favorisent la solidarité et le respect, nous les aidons à développer un sens aigu de la responsabilité, tant individuelle que collective.

L'IFAC garantit le principe de neutralité philosophique, syndicale, politique et religieuse. Elle intervient en tout lieu dans un esprit de respect mutuel, d'ouverture, de pluralité et dans le principe de Laïcité.

En résumé, notre approche éducative vise à créer un cadre où la sécurité, la bienveillance, la complémentarité et l'accompagnement se conjuguent pour encourager le libre arbitre, l'initiative, la citoyenneté et la responsabilité des enfants.

Projet pédagogique des 3-6 ans

Ville de Peyrolles en Provence

LE PEDT DE PEYROLLES EN PROVENCE

Les priorités éducatives de la ville de Peyrolles en Provence

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre d'une part les projets d'écoles, et d'autre part les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit donc permettre d'organiser les activités périscolaires qui prolongent le service public d'éducation et en complémentarité avec lui.

Les objectifs locaux se déclinent donc ainsi :

- ✚ Apprentissage de la vie en collectivité en favorisant les dynamiques citoyennes
- ✚ Tolérance et respect d'autrui
- ✚ Respect de la laïcité et des valeurs de la République
- ✚ Initier la découverte des notions de « droits » et de « devoirs »
- ✚ Prévention de la santé et des conduites à risque
- ✚ Assurer une veille attentive en cas de difficultés rencontrées (santé, psychologiques, physiques,) par les enfants, et les orienter avec leurs familles vers des acteurs spécialisés
- ✚ Prévention du harcèlement
- ✚ Accompagnement des enfants dans leur pratique des réseaux sociaux, leur usage d'internet
- ✚ Favoriser et entretenir le lien intergénérationnel
- ✚ Favoriser l'apprentissage de l'autonomie
- ✚ Diversifier les activités de découverte (culturelles, artistiques, scientifiques, sportives) et de loisirs
- ✚ Intégrer et maintenir l'inclusion des enfants porteurs de maladie chronique ou d'handicap au sein des équipements
- ✚ Repositionner l'enfant en tant qu'individu, au sein du groupe
- ✚ Rendre l'enfant acteur de son accueil
- ✚ Adapter les activités aux besoins des enfants et des familles
- ✚ Accompagnement à la parentalité
- ✚ Promouvoir une information adaptée aux familles afin de mieux les orienter dans leur parcours de parents
- ✚ Développer des services de qualité aux familles et adaptés à leurs besoins
- ✚ Assurer une continuité éducative entre les établissements ; crèche, écoles, accueil collectif de mineurs, assistants maternels



**PROJET EDUCATIF TERRITORIAL /
PLAN MERCREDI**
2022/2025

Pour la réussite éducative et le bien-être de l'enfant et du jeune



Mairie de PEYROLLES-EN-PROVENCE - Service Enfance-Junesse
Place de l'Homme de Ville 13660 Peyrolles-en-Provence

Les événements collectifs

Les évènements de la ville Peyrolles en Provence

Nous participerons aux évènements organisés par la municipalité, et les partenaires de l'ACM autant que faire se peut (liste non exhaustive):

- Forum des associations
- Foire du Roy René
- Carnaval

Les campagnes EDUCATIVES de l'IFAC

En complément des évènements communaux, notre association rythme son année avec ses campagnes éducatives. Par exemple, elles permettront d'aborder différentes thématiques en 2024/2025

Chaque mois une action est proposées sur l'ensemble du territoire, les structures qui le souhaite peuvent choisir des actions à mener au cours des différents cycles de l'année. (ANNEXE 1)

Projet pédagogique des 3-6 ans

Ville de Peyrolles en Provence

L'ACCUEIL DE LOISIRS À MATERNEL DE PEYROLLES

Périodes d'ouvertures et horaires

L'accueil collectif de mineurs extrascolaire 3-6 ans sera ouvert aux enfants sur une amplitude journalière de 7 h 30 à 18 h 00, du lundi au vendredi, jours fériés exceptés.

✓ Pendant les petites vacances d'automne, d'hiver et de printemps. Il sera fermé la totalité des vacances de Noël.

✓ Pendant les grandes vacances d'été, l'ACM fonctionnera juillet et août, sauf deux semaines de fermeture (la semaine du 15 août et la suivante) et les jours fériés.

| | Horaire du matin | | Horaire du soir |
|---|--|-----------------------------|--|
| Jour ouvertures | | | |
| Lundi | 7h30 - 8h40 | / | 17h15 -18h30 |
| Mardi | 7h30 - 8h40 | / | 17h15 -18h30 |
| Mercredi (Accueil possible à la demi-journée) | Accueils parents 7h30 – 9h00 | 11h45 -12h00 13h00-14h00 | Accueils parents 17h00 - 18h00 |
| Vacances | 7h30 – 9h00 | / | 17h00 – 18h00 |
| Jeudi | 7h30 - 8h40 | / | 17h15 -18h30 |
| Vendredi | 7h30 - 8h40 | / | 17h15 -18h30 |

Aménagement des locaux

Aménager les locaux c'est avant tout l'appropriation des locaux par les animateurs.

L'accueil de l'enfant dans un accueil de loisirs, c'est lui offrir un espace de loisirs sécurisé, de détente, de découvertes au service de son épanouissement.

Accueillir des familles, c'est leur donner la possibilité de découvrir les manières éducatives à travers un aménagement et une organisation réfléchie autour des besoins de leur enfant.

L'aménagement du local à travers le mobilier, la décoration, la mise en place d'espaces fixes, modulables et de rangement.

Afin de compléter et terminer la présentation des locaux, voici quelques règles de bases partagées avec l'ensemble des animateurs lors de l'aménagement des locaux.

Au sein même de l'Accueil Périscolaire, l'aménagement de l'espace revêt une grande importance car il correspond à la première perception qu'ont les parents et les enfants de l'accueil périscolaire.

Le lieu sera aménagé de manière attrayante, sécurisante, réconfortante et en prenant en compte les différents besoins de l'enfant.

Projet pédagogique des 3-6 ans

Ville de Peyrolles en Provence

Une attention particulière est donc portée sur, le confort, la sécurité, la nature des matériaux et l'ergonomie du mobilier adapté à la taille de l'enfant. L'ambiance de l'espace contribue à la sérénité du jeu.

Il est demandé aux animateurs de donner une attention particulière à la qualité des jeux et jouets mis à disposition afin que chaque espace soit aménagé en fonction de l'activité qui est proposée. Ainsi, l'enfant peut s'approprier les lieux et être en situation de choisir l'activité qui lui convient le mieux.

- [Le hall d'accueil](#) : C'est un espace d'information destiné aux parents, favorisant les échanges entre eux et contribuant à renforcer les liens.
- [Les lieux d'activités](#) bibliothèque, salle de classe aménagé en salle d'accueil et d'activité, hall Irondel, salle de motricité, c'est espaces : sont des espaces modulables car nous n'avons pas d'espaces permanents. Ils sont utilisés pour des activités diversifiées en fonction des besoins des enfants.
- [Le dortoir](#) : environ une quinzaine de couchages disponibles.
- [L'espace réservé aux soins comprend](#) : Le bureau de la directrice qui peut être aménagé en infirmerie, équipé d'une armoire à pharmacie. Dans chaque salle on trouvera une trousse à pharmacie, soigneusement gardée hors de portée des enfants.
- [Le réfectoire](#) : ce lieu facilite notamment la prise du goûter en période froide
- [Les sanitaires](#) : ils sont adaptés à la taille des enfants (WC de type « maternelle »), avec des parois, respectueux de l'intimité, équipés d'un lave-mains.
- [Le lieu de rangement de matériel](#) : hors de portée des enfants.
- [L'espace extérieur](#) : Clos, sécurisé et aménagé.

Les équipes

L'équipe de direction est composée de :

1 responsable de site à temps plein, **Stéphanie MALTETE** en cours de formation DEJEPS⁴ chargée de l'exécution du cahier des charges, des relations entre la commune et l'IFAC de la mise en œuvre de l'ensemble des obligations de l'établissement et de l'animation des services.

1 directrice maternelle diplômée du BPJEPS LTP, **Mégane Le Grand**, sous la responsabilité de la responsable de site, est chargée des aspects pédagogiques et administratifs de leur ACM mais aussi du suivi de notre interaction avec la vie locale, et nos partenaires. Ils seront chargés de l'animation pédagogique et de l'action éducative. Ils prendront en charge la dimension pédagogique et opérationnelle de l'ACM. Elle est le garant de la mise en œuvre technique et de la qualité des actions.

1 animateur référent permanent, **Romain ZIANI**, diplômé BPJEPS APT complète l'équipe de direction et pourra être amené à assurer les fonctions de directeur adjoint sur les ACM maternel et élémentaire.

⁴ Diplôme d'État de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport

Projet pédagogique des 3-6 ans

Ville de Peyrolles en Provence

Dans chaque temps d'accueil du matin et du soir, un membre de direction présent sur l'ACM maternel :

- Se porte garant du bon fonctionnement du service
- Est disponible pour l'accueil des familles ayant une demande
- Intervient sur des situations particulières
- Est informé et intervient sur l'ensemble des éléments non ordinaires

Rôles et fonctions de l'équipe direction

| Le responsable de site |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">✚ Il soutient et supervise les actions mises en œuvre par les responsables d'équipement dans le cadre du projet pédagogique, en veillant notamment à l'aspect pédagogique ainsi qu'aux dimensions administrative, financière et des ressources humaines.✚ Il contribue également à la coordination des actions et à l'harmonisation des projets éducatifs proposés à l'ensemble de l'équipe pédagogique. |
| Le directeur |
| <ul style="list-style-type: none">✚ Il est garant du bon fonctionnement au sein de la structure, il est responsable de l'équipe d'animation,✚ Il a la gestion financière, matérielle et administratif de sa structure,✚ Il est en relation direct avec les différents partenaires,✚ Il est l'interlocuteur privilégié entre les familles, l'équipe enseignante et le gestionnaire,✚ Il s'assure de la formation, du suivi et de la validation des animateurs stagiaires,✚ Il a un statut de responsable vis-à-vis des autorités de tutelle,✚ Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants,✚ Il doit permettre une cohésion au sein de l'équipe, en rendant le dialogue harmonieux entre animateurs.✚ Il gère les commandes et le stock de matériel pédagogique✚ Il gère la chronotique et les plannings de l'équipe d'animation |
| Le référent d'animation |
| <ul style="list-style-type: none">✚ Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.✚ Il est amené à conduire des réunions de l'équipe d'animation✚ Il est l'interlocuteur privilégié entre les familles et le directeur / entre l'équipe d'animation et le directeur✚ Il met en œuvre le projet pédagogique en collaboration avec l'équipe d'animation✚ Il supervise le stocks de materiel |

Rôles et fonctions de l'équipe d'animation

L'équipe d'animation est composée de :

Une équipe dédiée et collaborative d'animateurs qui auront la capacité d'intervenir sur l'école maternelle comme sur l'école élémentaire (temps périscolaires) L'équipe d'animation est constituée en majorité d'animatrice et animateur titulaire du BAFA ou d'un diplôme professionnel de l'animation. Elle est complétée de stagiaires et aussi parfois de non diplômé.

→ L'équipe d'animation est composée en fonction du nombre d'enfants :

Lors des temps périscolaires du matin, du soir, et les mercredis, l'équipe est composée d'une directrice titulaire d'un BPJEPS LTP⁵, d'un référent d'animation diplômé d'un BPJEPS AS⁶, de deux animatrices possédant le BAFA⁷, d'une animatrice diplômée du CAP AEPE⁸, ainsi que d'une animatrice non diplômée.

- Matin 1 animateur pour 14 enfants
- Soir : 1 personnel pour 14 enfants
- Mercredis : 1 animateur pour 10 enfants
- Vacances : 1 animateur pour 8 enfants

Rappel de la réglementation : 50 % de diplômés, 30 % de stagiaires, 20 % de non diplômés.

Les animateurs et les stagiaires

L'accueil des enfants

L'animation des différents moments de la journée

La préparation des activités, leur mise en place, le rangement des salles et du matériel,

Ils sont garants de la sécurité physique, morale, matérielle et affective de l'enfant.

Ils participent à la conception, à la rédaction et à la mise en œuvre de projet pédagogique.

⁵ Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport Loisirs tous publics

⁶ Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport Activités Physique pour Tous

⁷ Brevet Aptitude aux fonctions d'Animateur

⁸ Certificat d'aptitude Professionnelle, Accompagnement Éducatif Petite Enfance

Projet pédagogique des 3-6 ans

Ville de Peyrolles en Provence

ORGANIGRAMME



MAIRIE DE PEYROLLES-EN-PROVENCE

Le Maire, Olivier FRÉGEAC

L'adjointe déléguée à la Jeunesse,
Anne-Marie FUCHS

L'adjointe déléguée aux écoles et à la
petite enfance, Jacqueline DRAHONNET

La Coordinatrice Enfance-Jeunesse,
Pauline RAMAEKERS



ÉQUIPE



Stéphanie MALTÈTE
06.61.87.96.17
Responsable de site
(BPJEPS LTP)



ACM MATERNEL



Mégane LE GRAND
06.99.19.23.32
Directrice de centre de Loisirs
(BPJEPS LTP)



Romain ZIANI
Animateur référent
(BPJEPS APT)



Tanya GRAVINA
Animatrice Péri-scolaire et centre
(BAFA)



Océane DEBOUZI
Animatrice Péri-scolaire
et centre



Véronique GUISTET
Animatrice Péri-scolaire et centre



Lisa GONZALVEZ
Animatrice Péri-scolaire et centre
(RECONVERSION PROFESSIONNEL)



Sarah SANFILIPPO
Animatrice Péri-scolaire
(Reconversion professionnelle)



RÉUNION DE FORMATION ET BILAN DE VACANCES

La directrice assurera un rôle de formation dans les domaines de la pédagogie, de la gestion des activités, de l'hygiène, et de la santé, ainsi que sur le plan relationnel. Elle est le garant de l'application du projet éducatif du gestionnaire, de même que du projet pédagogique, et en rappellera les grands principes. Avant l'été, l'ACM propose à l'équipe juilletiste et aoutienne un temps de rencontre durant le mois de juin afin que chaque intervenant animateur et connaissance de l'entièreté de l'équipe pédagogique qui sera responsable du jeune public accueilli durant l'été.

Cette rencontre a pour but de renforcer la cohésion de la nouvelle équipe et de familiarisé les nouveaux animateurs à l'environnement, leur présenter les locaux.

Chaque début de semaine le soir, une réunion d'équipe sera prise avec l'équipe d'animation, cela me permet d'avoir leur ressenti sur la première journée écoulée, faire un point en rappelant l'orientation de la semaine (sortie, intervenant...) et les activités prévues de la semaine

Si nécessaire la direction se réserve un droit d'imposer un temps de régulation avec l'équipe d'adultes si nécessaire, un retour sur les objectifs pédagogiques et si besoin un ajustement du projet pédagogique.

LA COMMUNICATION

Les Relations entre chaque partie

Un groupe WhatsApp est créé pour chaque temps d'accueil, périscolaire et mercredis puis des groupes complémentaires concernant chacune des périodes de vacances pour permettre à l'ensemble de l'équipe de bien communiquer.

Un planning d'activité sera affiché à l'entrée de l'accueil de loisirs de façon à ce les parents et les enfants se tiennent informé du déroulement de la semaine et de leur journée. Le soir les parents des enfants fréquentent l'ALSH seront informé du déroulé de journée que leur enfant aura vécu.

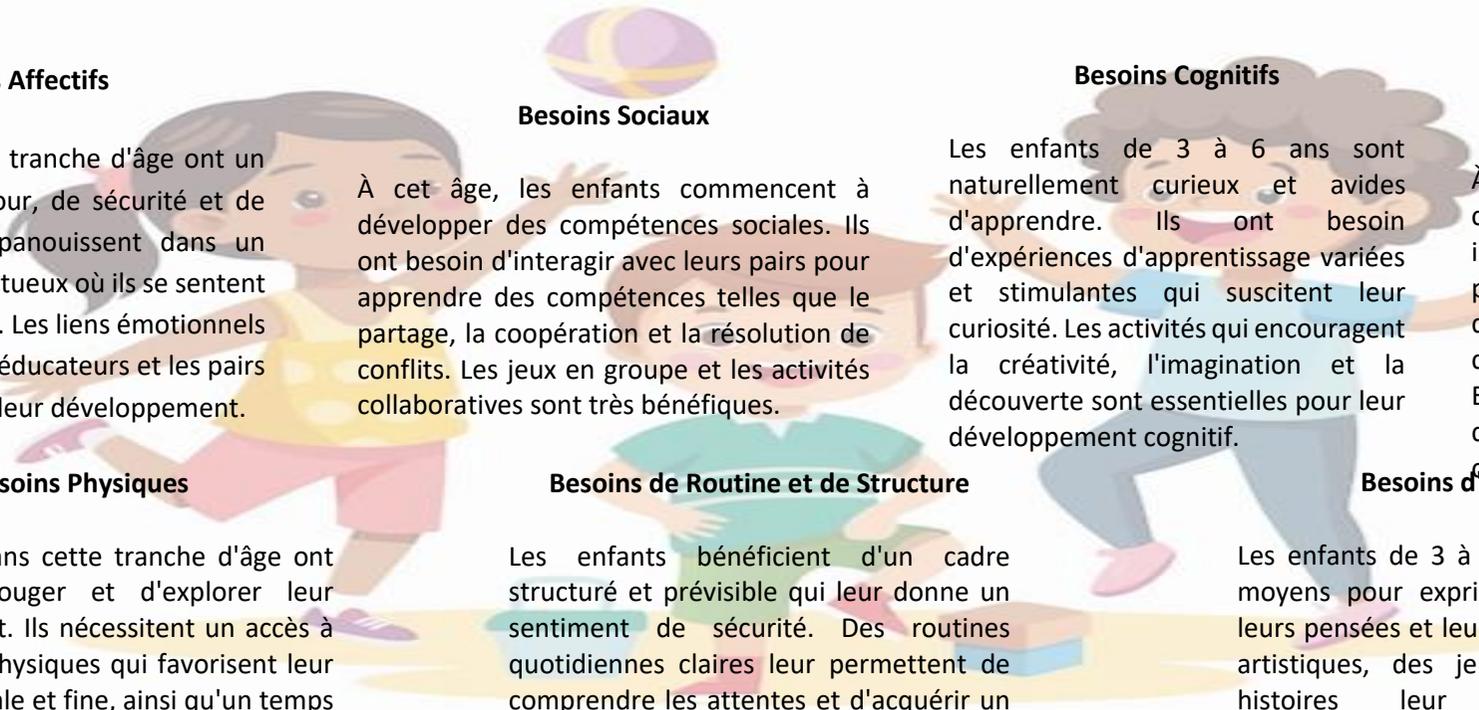
Projet pédagogique des 3-6 ans

Ville de Peyrolles en Provence

CONNAISSANCE DU PUBLIC

Les enfants accueillis proviennent d'horizons sociaux et d'origines variés, ce qui favorise le partage intellectuel et une vie harmonieuse basée sur le respect de l'autre. Les activités sont organisées de manière à ce que filles et garçons puissent y participer pendant leur temps d'accueil. Les besoins des enfants, qu'ils soient physiologiques, affectifs, sociaux ou intellectuels, forment la base de notre travail. Cela nous permet de proposer des activités qui encouragent leur évolution et leur épanouissement.

3 / 6 ans caractéristique du public



Besoins Affectifs

Les enfants de cette tranche d'âge ont un besoin crucial d'amour, de sécurité et de réassurance. Ils s'épanouissent dans un environnement affectueux où ils se sentent valorisés et acceptés. Les liens émotionnels avec les parents, les éducateurs et les pairs sont essentiels pour leur développement.

Besoins Sociaux

À cet âge, les enfants commencent à développer des compétences sociales. Ils ont besoin d'interagir avec leurs pairs pour apprendre des compétences telles que le partage, la coopération et la résolution de conflits. Les jeux en groupe et les activités collaboratives sont très bénéfiques.

Besoins Cognitifs

Les enfants de 3 à 6 ans sont naturellement curieux et avides d'apprendre. Ils ont besoin d'expériences d'apprentissage variées et stimulantes qui suscitent leur curiosité. Les activités qui encouragent la créativité, l'imagination et la découverte sont essentielles pour leur développement cognitif.

Besoins en Autonomie

À cet âge, les enfants commencent à rechercher leur indépendance. Ils ont besoin de possibilités pour prendre des décisions, exprimer leurs choix et développer leur confiance en eux. Encourager l'autonomie à travers des tâches adaptées à leur âge est crucial.

Besoins Physiques

Les enfants dans cette tranche d'âge ont besoin de bouger et d'explorer leur environnement. Ils nécessitent un accès à des activités physiques qui favorisent leur motricité globale et fine, ainsi qu'un temps de jeu en extérieur pour développer leur coordination et leur santé physique.

Besoins de Routine et de Structure

Les enfants bénéficient d'un cadre structuré et prévisible qui leur donne un sentiment de sécurité. Des routines quotidiennes claires leur permettent de comprendre les attentes et d'acquérir un sentiment de contrôle sur leur environnement.

Besoins d'Expression

Les enfants de 3 à 6 ans ont besoin de moyens pour exprimer leurs émotions, leurs pensées et leurs idées. Des activités artistiques, des jeux de rôle et des histoires leur permettent de communiquer et d'explorer leur identité.

OBJECTIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS 2024-2025

Les objectifs sont décidés ensemble lors de réunions d'équipe et font écho aux actions réfléchies dans le PEDT de la ville de Peyrolles en Provence.

Ils seront, pour cette année, au nombre de 4 :

Nous présentons ci-après des actions qui viennent illustrer la mise en œuvre des objectifs. Cette liste est bien entendu non exhaustive et sera amenée à évoluer en fonction des enfants, des partenariats, des opportunités et des appétences/compétences de l'équipe d'animation.

TABLEAU DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUE VISÉES POUR L'ANNÉE 2024/2025

| Orientation du projet éducatif | Objectifs du projet pédagogique | Moyens opérationnels | Actions | Critères d'évaluations |
|---|---|---|---|---|
| Apprentissage de la vie en collectivité en favorisant les dynamiques citoyennes | Favoriser la vie en collectivité et l'autonomie par des interactions citoyennes | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer un cadre de vie sécurisant au sein de l'ACM ➤ Impliquer les enfants dans des projets de groupe. ➤ Impliquer les enfants dans la vie collective, au sein de la structure. ➤ Organiser des journées spéciales ➤ Adapter les activités en fonction de la tranche d'âge (3/4 ans ; 5/6 ans) | <ul style="list-style-type: none"> → Impliquer les enfants dans l'élaboration des règles vie → Adapter l'accueil des enfants → Création d'un projet potager → Mise en place de journée à thème (halloween, carnaval...) → Responsabiliser l'enfant en l'accompagnant (ranger ses affaires, les jeux avec lesquelles il a jouer...) → Proposition d'activité adapté aux enfants en | <p>Combien de projet ont été mis en œuvre ?</p> <p>Les enfants ont adhéré aux différents projets ?</p> <p>Les activités suscitent elles l'engouement des enfants ?</p> <p>Le projet entrepris à t'il été abouti ?</p> <p>Les enfants aiment venir aux centre (combien ont dû mal à partir ; combien d'enfant demande à être inscrit au centre)</p> <p>Combien d'outils ont été créer pour évaluer la pertinence des actions ?</p> |
| Favoriser l'apprentissage de l'autonomie | | | | |

Projet pédagogique des 3-6 ans

Ville de Peyrolles en Provence

| | | | | |
|---|---|--|--|--|
| | | | <p>fonction de leurs capacités</p> <p>→ Mettre en place la météo de l'humeur</p> | |
| Diversifier les activités de découverte | <p>Encourager l'enfant à participer activement à leur intégration et à leurs choix d'activités</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Offrir une gamme d'expériences diverses pour éveiller la curiosité des enfants. ➤ Proposer une variété d'activités tout en rendant les enfants acteurs de leur accueil ➤ Impliquer les enfants dans la vie du centre | <p>→ Faire venir des intervenants pour diversifier l'offre de loisirs</p> <p>→ Organisation de jeu grandeur nature sur le territoire Peyrollais.</p> <p>→ Encourager les enfants à participer à la préparation du goûter et aider à préparer et ranger les ateliers</p> <p>→ Laisser l'enfant choisir son activité</p> | <p>Combien d'intervention durant l'année ?</p> <p>Les enfants ont ils aimé participés aux différentes activités (combien de volontaire)</p> <p>Les activités proposées favorise la mixité ? (Quantifié)</p> <p>Combien de fois les enfants sont ils sortie des locaux ?</p> <p>Les enfants prennent ils part à l'installation et au rangement des divers activités ?</p> |
| Rendre l'enfant acteur de son accueil | | | | <p>Assurer une continuité éducative entre les établissements ; crèche,</p> |
| Assurer une continuité éducative entre les établissements ; crèche, | <p>Garantir une continuité éducative entre les institutions du territoire</p> | | | |

Projet pédagogique des 3-6 ans

Ville de Peyrolles en Provence

| | | | | |
|--|--|-------------------------------------|---|---|
| écoles, accueil collectif de mineurs, assistants maternels | | rencontrer leur futur environnement | → Journée thématique → Rencontre régulière | Les équipes ont-elles été impliquées dans les projets ? |
|--|--|-------------------------------------|---|---|

La place laissée aux activités :

L'activité est un moment privilégié et attendu des enfants, elle permet la détente, l'échange et le plaisir.

Les activités seront rythmées par les saisons, les temps forts, les projets, notre thème et les envies des enfants.

Les activités peuvent également être spontanées, à l'initiative des enfants ou des animateurs et se dérouler seules ou accompagnées.

L'équipe prendra soin :

D'adapter les activités aux tranches d'âges des enfants.

D'ajuster les activités en fonction de la concentration des enfants (fatigue de fin de journée et de fin de semaine).

D'autoriser l'enfant à rester oisif ou s'occuper de manière autonome dans les espaces de jeu permanents.

Projet pédagogique des 3-6 ans

Ville de Peyrolles en Provence

JOURNÉE TYPE

1 7h30 – 9h30 Arrivée échelonnée des enfants.

Au point d'accueil, la direction a pour mission d'informer et d'accueillir les familles et leurs enfants dans les meilleures conditions possibles

7 12h45 – 13h15 Temps libre / passage aux toilettes

8 13h30 – 14h30 Repos

Temps calme pour les moyens et les grands.

13h15 – 15h30 Bien grandir

Pour les plus petits la sieste est un moment important de la journée, durant ce temps de repos l'hormone de croissance est sécrétée pendant certaines phases du sommeil.

14h30 – 15h45 Temps d'animation

Des activités manuelles, créatives ou sensorielles, des activités sportives sont proposées aux enfants. Un animateur tournant prendra en charge les enfants qui ne veulent « rien faire », celui-ci proposera néanmoins un temps lecture et accompagnera le groupe dans des petits jeux flash (type : 1,2,3 soleils ; statues musicales...)

2 9h30 – 9h45 Rangement collectif / passage aux toilettes

Les enfants aident les animateurs à ranger, par petits groupes les enfants sont accompagnés aux toilettes avant de commencer l'éveil musical.

6 12h00 – 12h45 « Le temps de repas est un moment de convivialité axé sur le partage »

C'est un temps qui permet aux enfants de discuter et d'échanger entre enfants et adultes ou d'enfants à enfants et conjuguer ainsi « les mets et les mots » à la bouche ! Il peut en découler des sujets de discussion afin d'amener les enfants à échanger et à débattre. Il permet l'apprentissage de l'autonomie et la sensibilisation à l'hygiène corporelle et alimentaire.

« L'autonomie est favorisée, car il faut grandir bien »

9 15h45 – 16h00 Dernier temps fort

Un groupe d'enfants choisit avec un animateur des jeux de motricité fine. Un autre groupe aide à préparer le goûter.

3 9h45 – 10h00 Rituel de chant / éveil musical

Comme chaque matin en période scolaire, l'équipe met en place ce rituel, ce temps marque le premier moment fort de la journée, le groupe se forme et tisse des liens, la dynamique de groupe se crée et permet à l'enfant de trouver sa place au sein de celui-ci.

4 10h00-11h15 Temps d'animation

Des activités manuelles, créatives ou sensorielles, des activités sportives sont proposées aux enfants. Un animateur tournant prendra en charge les enfants qui ne veulent « rien faire », celui-ci proposera néanmoins un temps lecture et accompagnera le groupe dans des petits jeux flash (type : 1,2,3 soleils ; statue musicale

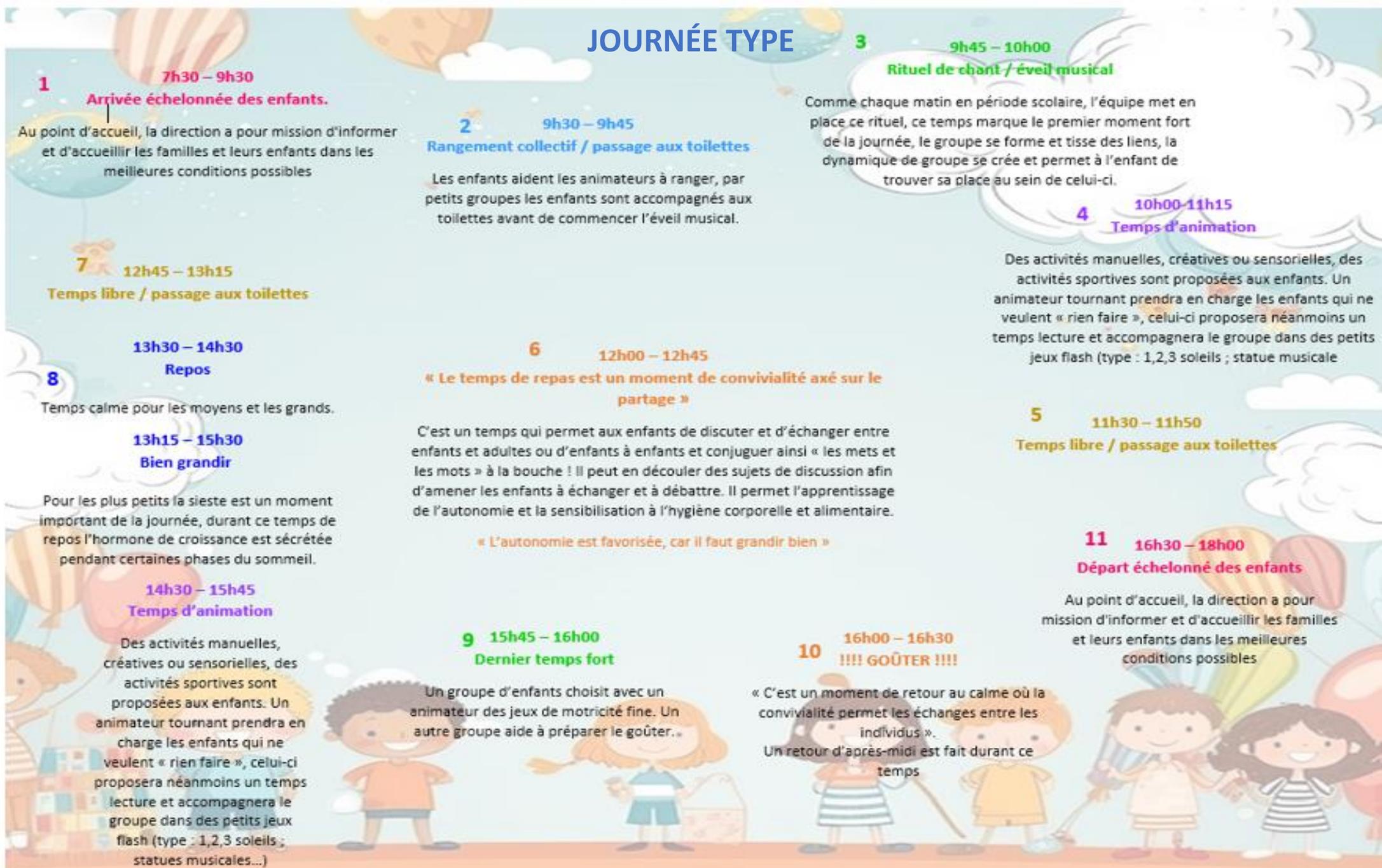
5 11h30 – 11h50 Temps libre / passage aux toilettes

11 16h30 – 18h00 Départ échelonné des enfants

Au point d'accueil, la direction a pour mission d'informer et d'accueillir les familles et leurs enfants dans les meilleures conditions possibles

10 16h00 – 16h30 !!!! GOÛTER !!!!

« C'est un moment de retour au calme où la convivialité permet les échanges entre les individus ». Un retour d'après-midi est fait durant ce temps



LES ÉLÉMENTS D'HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

L'impératif de sécurité

- Nous considérons la sécurité comme un impératif évident. Nous demandons aux équipes d'appliquer la réglementation et certaines règles de sécurité comme un préalable et non pas comme un objectif parmi d'autres. Nous utiliserons plusieurs moyens d'information (affichage, courrier nominatif, mail, sms) et un rappel des règles communes à appliquer dans les situations courantes (surveillance, activité, déplacement à pied, à vélo, en transport collectif, baignade). Pour se faire, nous mettrons à disposition de chacun une ressource écrite et dématérialisée qui s'appelle « la charte de l'animateur » et des points réguliers seront faits lors des réunions de préparation

Sensibiliser et désigner un animateur référent pour :

- Les fiches sanitaires : son rôle sera de veiller à ce que l'équipe ait celle de chaque enfant et qu'elles soient correctement rangées. Au début de chaque classeur, il mettra en évidence les régimes particuliers et les allergies de toutes sortes (PAI).
- Les trousse à pharmacie : son rôle sera de veiller à ce que la pharmacie centrale soit toujours approvisionnée (il tiendra un inventaire) et que les trousse soient toujours complètes.

Sensibiliser et rappeler à chacun de :

- Connaître les consignes en cas d'incendie, repérer les extincteurs et les alarmes incendie (des exercices d'incendie seront mis en place une à deux fois dans l'année).
- Mettre en place des exercices PPMS afin de se préparer et gérer une situation d'événement majeur de la manière la plus appropriée afin d'en limiter les conséquences. **Celle-ci sont calqué sur les protocoles déjà mis en place par l'école afin que les enfants ne soient pas perturbés par d'autre consigne que celle déjà connu.**
- Veiller à ce que les plus jeunes soient accompagnés au WC par un animateur, les plus grands iront à deux et/ou signaleront leur départ à un adulte.
- Veiller à ce que les animateurs soient présents dans la cour avant les enfants et en nombre suffisant pour gérer et animer ce lieu extérieur. Les animateurs se placeront de façon à avoir une vision globale de ce que se passe dans la cour.
- Veiller à sécuriser la réserve et l'utilisation des objets dangereux (cutter, ciseaux à pointe).

Sensibiliser et rappeler à chacun que lors des sorties, il faut :

- Laisser un double de la fiche de sortie au centre et emmener de quoi appeler le centre en cas de difficulté.
- S'équiper de la trousse à pharmacie (sans oublier les PAI) et vérifier l'état du lieu de jeu.

- Veiller à ce que les enfants restent groupés et relativement calmes durant le trajet avec un positionnement des animateurs selon la réglementation du déplacement à pied.
- Redoubler de vigilance lors des traversées pour que les enfants soient bien regroupés et traversent de la manière la plus prudente possible sur les passages piétons.
- Expliquer aux enfants les règles de sécurité et les faire participer aux rappels de celles-ci et à leur bonne mise en œuvre.
- Compter et recompter encore les enfants.

Sensibiliser et rappeler à chacun concernant les soins et médicaments :

- Tous les soins effectués devront être notés dans le cahier d'infirmier et effectués avec des gants.
- Aucun médicament ne devra être accepté et administré sans ordonnance et l'avis du directeur.
- Lorsque le temps l'impose, les animateurs veilleront à ce que les enfants soient suffisamment protégés (casquette, crème solaire, manteau...). Les animateurs pourront mettre en place un thermomètre extérieur avec des consignes données aux enfants selon la température à respecter. Ces consignes pourront être établies avec les enfants selon le non négociable décidé par l'équipe d'animation en amont et ce qui pourra être négocié avec eux.

Sensibiliser et rappeler à chacun les règles d'hygiène alimentaire :

- Vérifier le conditionnement des pique-niques
- Vérifier que la quantité soit adaptée au nombre de participants
- Informer afin qu'ils puissent prévoir les repas pour les régimes particuliers (PAI)

Sensibiliser et rappeler à chacun les règles de protection lors des situations particulières

- Sensibiliser et rappeler à chacun les règles d'hygiène :
- Rappeler et montrer comment nous nous lavons les mains (savon, gel hydro alcoolique)
- Respecter et appliquer les protocoles sanitaires et le cadre de fonctionnement en vigueur
- Organiser le rafraîchissement régulier des enfants et adultes en situation de canicule.

Accueil d'enfant en situation de handicap/ Projet d'Accueil Individualisé

Il est important de soutenir les familles dont l'enfant se trouve en situation de handicap reconnu comme tels pas la Maison Départemental des Personnes Handicapées (MDPH), en offrant des services adaptés. Cela implique de prendre en compte ses besoins spécifiques, tant au niveau physique que psychologique, et de mettre en place des aménagements pour lui permettre de s'intégrer pleinement dans le groupe.

Projet pédagogique des 3-6 ans

Ville de Peyrolles en Provence

Afin d'assurer l'accueil d'un enfant en situation de handicap, de faciliter sa participation effective et son inclusion, une charte a été mise en place et servira de support d'échange entre la famille et l'équipe pédagogique.

Réglementation

Définition

Selon l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles : « constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Articles de loi

- Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ». Article L. 114-1 code de l'action sociale et des familles
- A cette fin, l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie. Elle garantit l'accompagnement et le soutien des familles et des proches des personnes handicapées. Article L. 114-2 – code de l'action sociale et des familles.

PAI

Dans ce cadre d'accueil un projet d'accueil alimentaire individualisé peut être mis en place précisant le rythme et les conditions de fréquentation est mis en place entre la famille et la personne référente en matière de santé et la direction de l'accueil de loisirs et de la restauration scolaire afin que l'encadrement soit approprié et garanti à un accueil de qualité et sécurisant pour l'enfant. **L'enfant ne pourra être accueilli uniquement si le dossier paye est complet et validé par la direction du centre de loisirs ou de la restauration scolaire.**

Pour cela la famille doit obligatoirement prendre un rendez-vous si cela concerne le temps d'accueil périscolaire matin soir mercredi ou extrascolaire vacances **avec la direction de l'accueil de loisirs au moins 15 jours avant le début de la période souhaitée.**

Directrice de centre de loisirs périscolaire/extrascolaire maternel
Mégane Le Grand
06.9919.23.32

Afin de faciliter l'accueil et le suivi de ces enfants, nous avons mis en place un outil concret : « une charte d'accueil d'un enfant en situation de handicap ». (ANNEXE 2)

EVALUATION

L'évaluation par les enfants se fera au quotidien et de façon permanente.

La tenue du cahier quotidien servira à réaliser le bilan de fin de journée, le fonctionnement, sur toutes les activités, les choses à ajuster, sur les attentes de chacun et sur l'organisation. Nous mettrons en place un support pour évaluer les activités et leur lien avec le Projet Pédagogique.

J'évaluerai ce projet aussi en me référant à l'enthousiasme des enfants sur chaque journée, s'ils en redemandent, si les activités proposées les ont satisfaits...

Nous allons devoir évaluer nos actions, l'évaluation sert donc à :

- Situer la progression du projet en fonction des résultats attendus.
- Contrôler l'adaptation des objectifs à la réalité.
- Vérifier la pertinence des actions entreprises et des moyens mis en œuvre.
- Décider si des changements doivent être opérés et dans quel(s) domaine(s).

Sur certains points de fonctionnement, on va se poser des questions :

- Jusqu'ici, est-ce que cela va ?
- A la fin de la période : est-ce que cela a été ?

Sur les activités, relations, on va se poser des questions mais différemment :

QUOI ? Soyons précis, on distribue les Quoi aux Qui ! 😊

QUI ? Directeur, Animateurs, Enfants, Personnel technique....

QUAND ? Il faut être très précis.

Comment ? Associer l'équipe à l'observation et aux décisions ?

Comment ? Prendre en compte l'avis des enfants et/ou des familles ?

Moyens : Annotations, bilans, en tête à tête, en réunions, des questionnaires, implication de chacun, nombre de participants, taux de réussite dans l'activité, différents supports de mesure créés par et pour l'ACM...

L'évaluation de l'équipe et du projet pédagogique est une condition indispensable à toute démarche pédagogique : Evaluer consiste à mesurer des écarts entre ce qu'on avait prévu et ce qu'on a réalisé pendant et après les différents temps de vie.

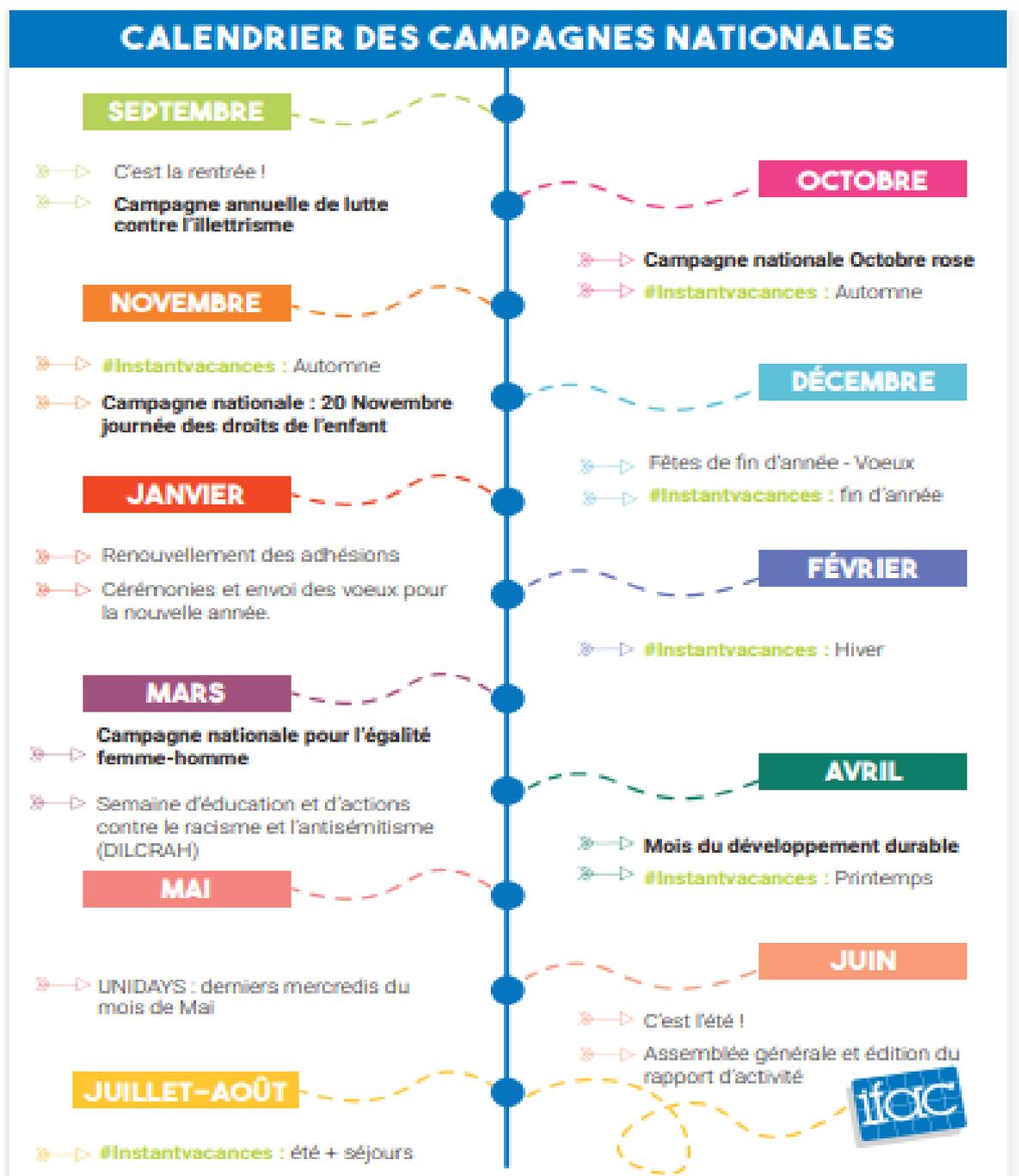
Les critères d'évaluation doivent être quantifiables et adaptés au public. Si certains objectifs n'ont pas été atteints, il faudra se questionner pour trouver la/ les raisons : les moyens étaient-ils vraiment adaptés ? L'objectif n'était-il pas trop ambitieux ? L'équipe s'est-elle vraiment approprié le projet ?

L'évaluation permet également une remise en question personnelle. Le Projet Pédagogique lorsqu'il est base de travail, permet les changements et donc de définir des écarts, des points positifs et des points négatifs. La progression, le partage des informations, permettent d'objectiver la réalité.

Projet pédagogique des 3-6 ans

Ville de Peyrolles en Provence

ANNEXE 1



Projet pédagogique des 3-6 ans

Ville de Peyrolles en Provence

ANNEXE 2




Charte d'Accueil d'un Enfant en situation de Handicap ou avec des besoins spécifiques

ACM : élémentaire, maternel, Maison des Jeunes
Commune : Peyrolles en Provence
Année : 2023/2024



www.ifac.asso.fr

4. Le projet personnalisé pour la pratique des activités de loisirs

Le premier entretien avec la famille déterminera la mise en œuvre générale du projet.

Une période d'adaptation de 5 séances sera proposée durant laquelle 3 bilans seront faits avec la famille pour évaluer l'adéquation de leurs attentes avec notre proposition d'accueil.

Ce projet peut être amené à être reconduit ou ré-évalué lors d'un rendez-vous d'étape à fixer d'un commun accord avec la famille.

4.1. Renseignements

Nom/prénom de l'enfant : Né(e) le :

Adresse de l'enfant :

Représentant(s) légal(aux) :

Qualité (père, mère, tuteur, autre) :

Téléphones :

Photo de l'enfant



4.2. Personnes présentes

| Nom / Prénom | Qualité* | Signature |
|--------------|----------|-----------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Exemples : organisateur, parents de l'enfant, direction et/ou équipe d'animation, professionnel en contact avec l'enfant (psychologue, assistant social, éducateur, etc.).

4.6. Evolution et évaluation du projet mis en œuvre

| Séances | Critères | Notation | | | | Commentaires |
|------------------------------|---|----------|---|---|---|--------------|
| | | A | B | C | D | |
| Séance 1 : Le .../.../... | Autonomie sur hygiène/vie quotidienne (repas, passage toilettes, déplacements, repérage dans la structure) | | | | | |
| | Interactions / communication avec l'adulte et ses pairs | | | | | |
| | Respect des règles de vie, suis le rythme de la journée, se trouve impliqué dans des conflits/des moqueries | | | | | |
| | Participe activités cadrées, suis les consignes | | | | | |
| | Participe activités libres (reste à l'écart, invite les autres à jouer, se fait inviter à jouer) | | | | | |
| Séance 2 : Le .../.../... | Autonomie sur hygiène/vie quotidienne (repas, passage toilettes, déplacements, repérage dans la structure) | | | | | |
| | Interactions / communication avec l'adulte et ses pairs | | | | | |
| | Respect des règles de vie, suis le rythme de la journée, se trouve impliqué dans des conflits/des moqueries | | | | | |
| | Participe activités cadrées, suis les consignes | | | | | |
| | Participe activités libres (reste à l'écart, invite les autres à jouer, se fait inviter à jouer) | | | | | |
| Séance 3 : Le .../.../... | Autonomie sur hygiène/vie quotidienne (repas, passage toilettes, déplacements, repérage dans la structure) | | | | | |
| | Interactions / communication avec l'adulte et ses pairs | | | | | |
| | Respect des règles de vie, suis le rythme de la journée, se trouve impliqué dans des conflits/des moqueries | | | | | |
| | | | | | | |

UN PROJET ÉDUCATIF



SÉCURITÉ

- Garantir la sécurité physique, affective et morale de tous.
- Sécuriser les lieux, les sites et les interventions
- Fixer un cadre clair et structurant pour les stagiaires et les usagers.
- Garantir la posture éducative et positive des équipes.
- S'assurer de la qualité des contenus, de l'organisation et de la méthode.



ET

BIENVEILLANCE ET BIEN FAISANCE

- Être disponible et attentif.
- Être congruent. Dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit.
- Mettre en place une culture du dialogue, du respect de la personne et de la compréhension de l'autre.
- Associer en permanence écoute, exigence et bienveillance.
- Garantir la primauté de l'intérêt général comme de la relation pédagogique et professionnelle.



COMPLÉMENTARITÉ

- Favoriser le travail collectif, en faisant intervenir des équipes pluridisciplinaires, composées de professionnels de terrain.
- Travailler en complémentarité avec l'école et la communauté éducative.
- S'appuyer sur le tissu associatif local et les partenaires en veillant à la cohérence territoriale.
- Favoriser la mixité (sociale, intergénérationnelle, etc.).



ET

AGCOMPAGNEMENT

- Evaluer chaque étape de la formation et du projet.
- Alternier théorie et pratique sur nos stages (pragmatisme, rationalité, mise en situation).
- Accompagner chacun dans son parcours par la formation continue et une démarche de progrès.
- Travailler en cohérence avec l'environnement, la communauté éducative et les acteurs locaux.



LIBRE ARBITRE

- Stimuler la découverte, la réflexion et la connaissance des différences.
- Privilégier le dialogue, la concertation, le partage des idées
- Interdire toute forme d'endoctrinement et de prosélytisme au sein de nos interventions.
- Promouvoir les situations permettant d'expérimenter, d'évaluer et de progresser.



ET

INITIATIVES

- Favoriser la participation de tous aux activités, aux projets, à la vie locale.
- Rendre chacun acteur de ses apprentissages et de son développement personnel.
- Susciter l'émergence des projets et de la prise de position,
- Encourager l'engagement.



CITOYENNETÉ

- Prôner les valeurs de la République et la laïcité.
- S'interdire toute discrimination et toute prise de position politique ou religieuse, dans un esprit de respect mutuel, d'ouverture, de pluralité.
- Garantir l'égalité femmes-hommes.
- Faciliter toute action valorisant la cohésion sociale, l'apprentissage de la citoyenneté et de la solidarité



ET

RESPONSABILITÉ

- Rendre chacun responsable de ses actes, de ses moyens et de ses résultats.
- Préparer à la prise de responsabilité, à l'exercice de ses devoirs et de ses obligations, à l'engagement.
- Garantir la liberté de penser, de dire et d'agir.

